

ANNEXE I (suite)

La constitution

LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

Colonne I Loi visée	Colonne II Modification	Colonne III Nouveau titre
19. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1943, 6-7 Geo. VI, c. 30 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
20. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1946, 9-10 Geo. VI, c. 63 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
21. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1949, 12-13 Geo. VI, c. 22 (R.-U.)	L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «3. Titre abrégé : <i>Loi sur Terre-Neuve</i> .»	Loi sur Terre-Neuve
22. Acte de l'Amérique du Nord britannique (N° 2), 1949, 13 Geo. VI, c. 81 (R.-U.)	La loi est abrogée lors de l'entrée en vigueur de l'article 55 de la <i>Loi constitutionnelle de 1981</i> .	
23. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1951, 14-15 Geo. VI, c. 32 (R.-U.)	La loi est abrogée.	
24. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1952, 1 Eliz. II, c. 15 (Canada)	La loi est abrogée.	
25. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1960, 9 Eliz. II, c. 2 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1960</i> .»	Loi constitutionnelle de 1960
26. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1964, 12-13 Eliz. II, c. 73 (R.-U.)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «2. Titre abrégé : <i>Loi constitutionnelle de 1964</i> .»	Loi constitutionnelle de 1964
27. Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1965, 14 Eliz. II, c. 4, Partie I (Canada)	L'article 2 est abrogé et remplacé par ce qui suit : «2. Titre abrégé de la présente partie : <i>Loi constitutionnelle de 1965</i> .»	Loi constitutionnelle de 1965